

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1751

10 septembre 2009

### SOMMAIRE

Apax School Sub 3 S. à r.l. ....	84044	Kmind International S.A. ....	84002
Aragon Invest A.G. ....	84019	Layetana Development Partners 1 - LUX, GP, S.à r.l. ....	84004
Aurêka S.A. ....	84007	Librefort A.G. ....	84003
Benfleet Holding S. à r.l. ....	84008	LMI Finance S.A. ....	84005
Berwich Holding S.à r.l. ....	84008	Mandalay S.A., SPF ....	84012
Breeders Trust ....	84018	Merrill Lynch Paris Nursing 4 ....	84003
Brincorp Holdings S.A. ....	84010	Mitrix SCI ....	84037
Brincorp S.A., SPF ....	84010	MSEOF Trianon S.à r.l. ....	84009
Brink's Luxembourg S.A. ....	84048	Ocean Properties S.A. ....	84005
Camoze Holding S.A. ....	84011	Ofi MultiSelect ....	84031
Camoze S.A., SPF ....	84011	Patronax Holding S.à r.l. ....	84003
Cazenove et Associés ....	84004	Phoenix III Mixed U ....	84004
Celite B.V. ....	84013	Platinum Financial Research S.A. Luxem- bourg ....	84007
CIF S.à r.l. ....	84007	Profiltech S.A. ....	84007
Compulink International (Luxembourg) S.A. ....	84020	Profiltech S.A. ....	84007
Copimage S.à r.l. ....	84007	Quinlan Private Herbert Client Holdings S.à r.l. ....	84010
David Brown Systems S.à r.l. ....	84006	Quinlan Private Raglan Holdings S.à r.l. .....	84011
Dexton Software Corporation S.à r.l. ....	84008	Ribs S.à r.l. ....	84005
E-Connect Sàrl ....	84002	Saint Philippe International S.A. ....	84045
E-Connect Sàrl ....	84004	SCADAgrou 2 S.à r.l. ....	84038
E.I.B. S.à.r.l. (Electricité Industrielle et Bâ- timents ) ....	84006	S.E.F. Société Européenne Financière S.A. .....	84013
Energotherm Luxembourg S.à r.l. ....	84002	Source de Vie S.à r.l. ....	84006
EuroRidge Capital Partners CAT 1 S.à r.l. .....	84011	SPE III RG S.à r.l. ....	84002
Gomareal S.A. ....	84048	Stadtpark 1.0 S.C.S. ....	84012
Hangerford S.A. ....	84006	Stadtpark 2.5 S.C.S. ....	84010
Harvest Advisory S.A. ....	84026	Verdoso Industries S.à r.l. ....	84014
HC Romeo S.à r.l. ....	84038	Verdoso Industry S.à r.l. ....	84014
Interstate Hotel Management System - In- terstate Management Services ....	84040	Victoria Development S.A. ....	84012
Invest Games S.A. ....	84005	Vigroup Finance S.A. ....	84048
IXTEQ S.A. ....	84009		
K.B. Sàrl ....	84017		

**E-Connect Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 65-71, rue de Hollerich.  
R.C.S. Luxembourg B 80.658.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Tom TURPING  
Gérant

Référence de publication: 2009109433/12.

(090131343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

---

**Energotherm Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 94.908.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.  
H. Hellinckx  
Notaire

Référence de publication: 2007106633/242/13.

(070121527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

---

**Kmind International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.  
R.C.S. Luxembourg B 131.058.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 septembre 2007.  
Pour copie conforme  
Pour la société  
M. Goeres  
Déléguée par Maître J. Seckler

Référence de publication: 2007104092/231/14.

(070118187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

---

**SPE III RG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 136.826.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 823 du 4 avril 2008.

Les comptes abrégés du 22 février 2008 (date de constitution de la Société) au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPE III RG S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2009108553/15.

(090129890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

---

**Librefort A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 65.468.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 4 mai 2007*

*Troisième résolution*

L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Camille Cigrang demeurant Parkside - Dene Park, Shipbourne Road Tonbridge Kent TN11 9 NS, au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert Theisen décédé le 23 juin 2006. Le mandat de Monsieur Camille Cigrang viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Strassen, le 21 juin 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007081143/578/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00272. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

---

**Patronax Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.366.

—  
La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 2007 à 11.30 h le siège social et les bureaux ont été déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, Niveau Cinq, L-1660 Luxembourg à effet du 1 juillet 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007098383/816/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03780. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

---

**Merrill Lynch Paris Nursing 4, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 129.990.

—  
*Extrait de la résolutions prise par l'Associé unique de la Société en date du 12 octobre 2007*

En date du 12 octobre 2007, l'Associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Peter Riedel, né le 13 août 1963 à Karlsruhe, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle: 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2007 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Guy Harles
- Monsieur John Katz
- Monsieur Mark Fenchelle
- Monsieur Peter Riedel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2007.

MERRILL LYNCH PARIS NURSING 4

Signature

Référence de publication: 2007130387/250/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007, réf. LSO-CJ09036. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Phoenix III Mixed U, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.631.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue entre les deux sociétés, concernant le siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

PHOENIX III MIXED U ayant son nouveau siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

et

CITCO (LUXEMBOURG) SA ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 26 octobre 2007.

CITCO (LUXEMBOURG) SA

*L'Agent Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2007133466/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK01105. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070154514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

---

**Cazenove et Associés, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 120.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2009.

*Signature.*

Référence de publication: 2009109444/10.

(090130973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

---

**E-Connect Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 65-71, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 80.658.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Tom TURPING

*Gérant*

Référence de publication: 2009109435/12.

(090131344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

---

**Layetana Development Partners 1 - LUX, GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.299.

Veillez prendre note que M. Jean FELL a démissionné de son mandat de gérant B avec effet au 6 août 2009.

Luxembourg, le 13 août 2009.

Pour avis sincère et conforme

*Pour Layetana Development Partners 1 - LUX, GP, S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009107610/13.

(090129039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

---

**LMI Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 100.085.

## RECTIFICATIF

Le rectificatif au bilan 31.12.2007 publié en date du 07/08/2008 sous référence L080116376.04 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009109438/12.

(090131205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

---

**Ribs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 117.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009109441/10.

(090130972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

---

**Invest Games S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 113.166.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 juillet 2009 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 août 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009108656/13.

(090130508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

---

**Ocean Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 93.904.

- Monsieur Vicente CILETTI, employé privé, demeurant au 29A, Chemin Carabot, CH-1213 Bernex est nommé Administrateur de catégorie A de la société à compter du 3 mars 2009 en remplacement de Monsieur Christian FRANÇOIS, démissionnaire au 3 mars 2009. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010. La cooptation de Monsieur Vicente CILETTI sera ratifiée à la prochaine Assemblée Générale.

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Timur SARDAROV. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat. (Assemblée Générale Statutaire de 2010)

LE 10 MARS 2009.

Certifié sincère et conforme

OCEAN PROPERTIES S.A.

J.F. CORDEMANS / T. SARDAROV

Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie B et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009108646/19.

(090130285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

---

**E.I.B. S.à.r.l. (Electricité Industrielle et Bâtiments ), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1852 Luxembourg, 13, rue Kalchesbruck.

R.C.S. Luxembourg B 56.871.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 août 2009.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Jean SECKLER

*Notaire*

Référence de publication: 2009108649/14.

(090130332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

**David Brown Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.251.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 août 2009.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Jean SECKLER

*Notaire*

Référence de publication: 2009108650/14.

(090130342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

**Source de Vie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2671 Luxembourg, 2, place Virchow.

R.C.S. Luxembourg B 94.942.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 août 2009.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Jean SECKLER

*Notaire*

Référence de publication: 2009108653/14.

(090130415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

**Hangerford S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 125.506.

MODERN TREUHAND S.A. hereby resigns as the Statutory Auditor of HANGERFORD S.A. with immediate effect.

Luxembourg, June 18<sup>th</sup>, 2009.

Modern Treuhand S.A.

Signature

MODERN TREUHAND S.A. par la présente donne sa démission en tant que commissaire aux comptes de HANGERFORD S.A. avec effet immédiat.

Référence de publication: 2009108768/12.

(090129876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

**Aurêka S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6756 Grevenmacher, 2, Klängenbergsgässel.  
R.C.S. Luxembourg B 99.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 août 2009. Signature.  
Référence de publication: 2009109446/10.  
(090130975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

---

**Profiltech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 83.647.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 août 2009. Signature.  
Référence de publication: 2009109455/10.  
(090130923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

---

**Platinum Financial Research S.A. Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 69.205.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 juillet 2009. Signature.  
Référence de publication: 2009109453/10.  
(090130920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

---

**Profiltech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 83.647.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 août 2009. Signature.  
Référence de publication: 2009109458/10.  
(090130925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

---

**CIF S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Copimage S.à r.l.).**

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 94, rue de Belvaux.  
R.C.S. Luxembourg B 104.516.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 juin 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch/Alzette, le 08 juillet 2009.  
Francis KESSELER  
Notaire  
Référence de publication: 2009108659/14.  
(090130331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

---

**Benfleet Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 19.657,00.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 138.496.

Suite aux résolutions du Gérant Unique en date du 29 juillet 2009 de la société Benfleet Holding S.à r.l., veuillez prendre note que l'Actionnaire a pris la décision de transférer son siège social du 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Benfleet Holding S.à r.l.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Gérant  
Signatures

Référence de publication: 2009108447/16.

(090130201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

---

**Berwich Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 19.657,00.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 138.344.

Suite aux résolutions du Gérant Unique en date du 29 juillet 2009 de la société Berwich Holding S.à r.l., veuillez prendre note que l'Actionnaire a pris la décision de transférer son siège social du 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg au 46A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Berwich Holding S.à r.l.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Gérant  
Signatures

Référence de publication: 2009108448/16.

(090130192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

---

**Dexton Software Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.  
R.C.S. Luxembourg B 143.890.**EXTRAIT**

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 22 avril 2009 que:

Monsieur Gerrit Joseph HALKUS, demeurant à Sint Jobsteenweg 32, B-2970 Schilde, a cédé les 500 parts sociales qu'il détenait dans la société DEXTON SOFTWARE CORPORATION S.à r.l., ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, à la société à responsabilité limitée de droit belge HALKINVEST BELGIË BVBA, ayant son siège social à Sint Jobsteenweg, 32, B-2970 Schilde, enregistrée à La Banque-carrefour des Entreprises sous le numéro 0811.171.408.

Cette cession de parts a été notifiée à et acceptée par la société DEXTON SOFTWARE CORPORATION S.à r.l. en date du 28 avril 2009 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société DEXTON SOFTWARE CORPORATION S.à r.l. est désormais détenu comme suit:  
HALKINVEST BELGIË BVBA, ayant son siège social à Sint Jobsteenweg, 32, B-2970 Schilde: 500 parts sociales.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2009108600/22.

(090130096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

---

**IXTEQ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 95.429.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 5 juillet 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Cornelius Bechtel, Madame Virginie Dohogne et Madame Christine Schweitzer, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Monsieur Jean Fell, MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Par après, l'Assemblée a appelé aux fonctions de Commissaire aux comptes KOHNEN & ASSOCIES S.à r.l., 66, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, en remplacement de FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., commissaire aux comptes sortant. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Madame Christine Schweitzer, Administrateur
- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur
- Madame Virginie Dohogne, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

*Pour IXTEQ S.A.*

C. Schweitzer

*Administrateur*

Référence de publication: 2007120378/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007, réf. LSO-CJ00176. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070138880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

**MSEOF Trianon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 126.206.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 5 août 2009 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de la Société:

- Madame Lynn Taylor, comptable, née le 22 juillet 1972 à Glasgow (Royaume-Uni), dont l'adresse professionnelle est sise chez Morgan Stanley & Co International Ltd, 25 Cabot Square, Canary Wharf, Londres E14 4QA (Royaume-Uni).

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Martijn Bosch, né le 28 octobre 1976 à Hengelo (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 6B, route de Trèves (Floor 5), L-2633 Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le conseil de gérance est dès lors composé comme suit:

- Monsieur Martijn Bosch,
- Madame Wendy Lowe,
- Madame Judith Ajayi.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009106052/28.

(090127075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

**Quinlan Private Herbert Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 131.831.

1/ Par résolutions signées en date du 16 juillet 2009, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B avec effet au 16 janvier 2009.
- acceptation de la démission de Florence Gérardy, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B avec effet immédiat.
- nomination de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- nomination de Anne Wertz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2/ L'adresse du gérant de catégorie A Matthew Charles Fleming a changé et se trouve à présent au: 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

3/ L'adresse correcte du gérant de catégorie A Ronan O'Donoghue est la suivante: 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009104003/23.

(090124886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

**Stadtpark 2.5 S.C.S., Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 1.001,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 135.217.

*Extrait informatif concernant le Siège Social de la Société*

Lors du conseil communal de Bertrange il a été décidé de doter d'une dénomination les rues de la zone industrielle dite "ZI Bourmicht".

De ce fait, le Siège Social de la Société est désormais comme suit:

10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange

Bertrange, le 13 juillet 2009.

Am Stadtpark GP S.à r.l.

Mr Fabrice Coste

*Gérant*

Référence de publication: 2009107573/17.

(090129229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

**Brincorp S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Brincorp Holdings S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 24.610.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 juin 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 08 juillet 2009.

Francis KESSELER

*Notaire*

Référence de publication: 2009108662/14.

(090130343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

**Camoze S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Camoze Holding S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 28.787.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 mai 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 juin 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009108663/14.

(090130345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

**Quinlan Private Raglan Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 35.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 138.953.

1/ Par résolutions signées en date du 20 juillet 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de type B avec effet au 16 janvier 2009.
- acceptation de la démission de Florence Gérardy, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de type B avec effet immédiat.
- nomination de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de type B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- nomination de Anne Wertz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de type B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2/ L'adresse correcte du gérant de type A Matthew Charles Fleming est la suivante: 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

3/ L'adresse correcte du gérant de type A Ronan O'Donoghue est la suivante: 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009104008/23.

(090124869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

**EuroRidge Capital Partners CAT 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 103.723.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique tenue en date du 12 juin 2009*

*Première résolution*

L'Associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 121 avenue de la Faiencerie L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Géraldine Schmit et Eddy Dôme, gérants de la société, ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009107593/17.

(090129789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

**Stadtpark 1.0 S.C.S., Société en Commandite simple.****Capital social: EUR 1.001,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 135.208.

---

*Extrait informatif concernant le Siège Social de la Société*

Lors du conseil communal de Bertrange il a été décidé de doter d'une dénomination les rues de la zone industrielle dite "ZI Bourmicht".

De ce fait, le Siège Social de la Société est désormais comme suit:

10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange

Bertrange, le 13 juillet 2009.

Am Stadtpark GP S.à r.l.

Mr Fabrice Coste

*Gérant*

Référence de publication: 2009107578/17.

(090129270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

---

**Mandalay S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 101.678.

---

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Mandalay S.A., SPF qui s'est tenue en date du 24 juillet 2009 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2009, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

- Antoine BRUNEAU, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

- Henri GRISIUS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2009:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signature

*Administrateur*

Référence de publication: 2009104080/23.

(090124614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

---

**Victoria Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.984.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 août 2009.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Jean SECKLER

*Notaire*

Référence de publication: 2009108666/14.

(090130365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

---

**S.E.F. Société Européenne Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 85.220.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 28 mai 2009.*

*Résolutions:*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Luca Checchinato, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

Marco Gostoli, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Elisiana Pedone, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

Comco S.A., 5 Rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009105174/26.

(090125754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

---

**Celite B.V., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 18.160,00.**

Siège de direction effectif: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 100.454.

—  
EXTRAIT

Par résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 15 juin 2009, il a été décidé:

- de reconnaître les démissions en tant que gérants de la Société, avec effet au 30 avril 2009 de:

\* Monsieur Paul Woodward, demeurant professionnellement au 96, rue Saint-Dominique, 75007 Paris, France; et

\* Madame Alexandra Picard, demeurant professionnellement au 17, rue Chantal Mauduit, 78420 Carrières sur Seine, France

- d'approuver les nominations en tant que gérants de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2009 et pour une durée indéterminée de:

\* Madame Caroline Gérard demeurant professionnellement au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et

\* Monsieur Paul Bazireau demeurant professionnellement au 18C, Avenue Reine Astrid, 1310 La Hulpe, Belgique.

Par ces résolutions, l'associé unique a confirmé que le conseil de gérance sera dès lors composé des personnes suivantes:

- Monsieur Paul Bazireau,

- Madame Gérard Caroline; et

- Monsieur Armand de Livois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 14 août 2009.

*Pour Celite B.V.*

Mlle Radia DOUKHI

Référence de publication: 2009108899/28.

(090131258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

---

**Verdoso Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,  
(anc. Verdoso Industry S.à r.l.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.218.

In the year two thousand and nine, on the seventh day of July.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

**THERE APPEARED:**

Verdoso Special Opportunities I S.C.A., SICAR, a société en commandite par actions having its registered office at L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté, RCS Luxembourg B 136.557,

Here represented by Patrick COUPIER, manager of companies, professionally residing in L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté, acting as manager of the General Partner of the company, Verdoso Management S.à r.l., and as proxy of two other managers of the General Partner of the company, by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to enact the following:

That he is the sole shareholder of Verdoso Industry S.à r.l., a société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under the number B 131.218, with registered office at L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on August 6, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2227 on October 6, 2007 (the "Company"). The Articles of Incorporation have been changed by a deed of said notary Gérard LECUIT on February 22, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 903 on April 11, 2008.

All this being declared, the appearing party holding one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, represented as stated above, has immediately taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to change the name of the company from "Verdoso Industry S.à r.l." into "Verdoso Industries S.à r.l."

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to amend Article 4 of the Articles of Incorporation to give it the following content:

" **Art. 4.** The company's name is Verdoso Industries S.à r.l."

*Third resolution*

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of twelve million two hundred three thousand five hundred Euros (EUR 12,203,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to twelve million two hundred sixteen thousand Euros (EUR 12,216,000.-) by issue of one hundred twenty-two thousand thirty-five (122,035) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100,-) each, benefiting of the same rights as the existing shares.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder declares to subscribe the increase of capital and to have fully paid up the amount of twelve million two hundred three thousand five hundred Euros (EUR 12,203,500.-) by contribution in kind hereafter described:

Contribution of a claim (including interests) against the Company amounting to EUR 12.203.500.-

1) Description of the contribution

A liquid, certain and immediately payable claim (including interests) amounting to twelve million two hundred three thousand five hundred Euros (EUR 12,203,500.-) in aggregate held by the Sole Shareholder against the Company (the "Claim").

2) Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution has been given to the undersigned notary by the interim accounts of the Company as at July 7, 2009, by a certificate issued by the sole shareholder of the Company on July 7, 2009 as well as by a certificate issued by the managers of the Company on July 7, 2009.

Evaluation of the contribution in kind:

The value of the contribution is deemed to amount to twelve million two hundred three thousand five hundred Euros (EUR 12,203,500.-).

Effective implementation of the contribution in kind:

The appearing party, contributor, hereby declares that:

- it currently holds the Claim (including interests) against the Company amounting to a counter value of twelve million two hundred three thousand five hundred Euros (EUR 12,203,500.-);
- the Claim may not be assigned and the Claim has consequently not been assigned and no legal or natural person other than the Sole Shareholder is entitled to receive payment of the Claim;
- The contributed liquid, certain and immediately payable Claim is currently outstanding for an amount of twelve million two hundred three thousand five hundred Euros (EUR 12,203,500.-);

Report of Company's managers:

The report of the managers of the Company, dated July 7, 2009, annexed to the present deed, attests that their acknowledging having been informed beforehand of the extent of his responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

#### *Fifth resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder as represented here above decides to restate article 6 of the Company's Articles of Association that will now read as follows:

" **Art. 6.** The capital of the company is fixed at twelve million two hundred sixteen thousand Euros (EUR 12,216,000.-), divided into one hundred twenty-two thousand one hundred sixty (122,160) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each."

#### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder accepts the resignation of RCS SECRETARIAL SERVICES (LUXEMBOURG) S.à r.l. as manager A and ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. as manager B and grants them full discharge for their duties.

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand six hundred Euros (EUR 5,600.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le sept juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

#### **A COMPARU:**

Verdoso Special Opportunities I S.C.A., SICAR, une société en commandite par actions avec siège social à L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté, RCS Luxembourg B 136.557,

Ici représentée par Monsieur Patrick COUPIER, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté, agissant en sa qualité de gérant de l'associé gérant commandité de la société, Verdoso Management S.à r.l., ainsi qu'en sa qualité de mandataire de deux autres gérants de l'associé gérant commandité en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, annexées aux présent acte afin être enregistrées avec lui.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'il est le seul et unique associé de la société Verdoso Industry S.à r.l., une société à responsabilité limitée, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 131.218, avec siège social à L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, le 6 août 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2227 le 6 octobre 2007 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés par un acte du prédit notaire Gérard LECUIT le 22 février 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 903 le 11 avril 2008.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante, détenant cent pourcent (100%) du capital de la Société, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le nom de la Société de "Verdoso Industry S.à r.l." en "Verdoso Industries S.à r.l."

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 4.** La dénomination de la société est Verdoso Industries S.à r.l."

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de douze millions deux cent trois mille cinq cents euros (EUR 12.203.500,-) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze millions deux cent seize mille euros (EUR 12.216.000,-) par l'émission de cent vingt-deux mille cent soixante (122.160) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, bénéficiant des mêmes droits que les parts existantes.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique déclare souscrire cette augmentation de capital et de libérer totalement le montant de douze millions deux cent trois mille cinq cents euros (EUR 12.203.500,-) par apport en nature comme décrit ci-après:

Apport d'une créance de EUR 12.203.500,- (y compris les intérêts) contre la Société

1) Description de l'apport:

Une créance (y compris les intérêts) liquide, certaine et immédiatement exigible de douze millions deux cent trois mille cinq cents euros (EUR 12.203.500,-) détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société (la "Créance").

2) Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport:

Preuve de l'existence et de la valeur de la contribution a été donnée au notaire instrumentant par un bilan comptable intérimaire de la Société arrêté au 7 juillet 2009, d'un certificat émis par l'Associé Unique de la Société en date du 7 juillet 2009 ainsi que d'un certificat émis par les gérants de la Société en date du 7 juillet 2009.

Evaluation de l'apport:

La valeur de l'apport en nature est estimé à douze millions deux cent trois mille cinq cents euros (EUR 12.203.500,-).

Réalisation effective de l'apport:

Le comparant, apporteur, déclare que:

- il détient une créance (y compris les intérêts) d'une valeur de douze millions deux cent trois mille cinq cents euros (EUR 12.203.500,-) à l'encontre de la Société;

- la reconnaissance de dette représentant la Créance est incessible et n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que l'Associé Unique n'a le droit d'acquérir la Créance;

- la Créance apportée est actuellement liquide, certaine, et immédiatement exigible pour un montant de douze millions deux cent trois mille cinq cents euros (EUR 12.203.500,-).

Rapport des gérants de la société:

Le rapport des gérants en date du 7 juillet 2009, annexé aux présentes, atteste qu'ils reconnaissent avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée en leurs qualités de gérants de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirme la validité des souscription et libération.

#### *Cinquième résolution*

Afin de tenir compte des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de procéder à la refonte de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital est fixé à la somme de douze millions deux cent seize mille euros (EUR 12.216.000,-) représentée par cent vingt-deux mille cent soixante (122.160) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune."

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique accepte la démission de RCS SECRETARIAL SERVICES (LUXEMBOURG) S.à r.l. comme gérant A et de ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. comme gérant B et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ cinq mille six cents euros (EUR 5.600,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Patrick Coupier, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 08 juillet 2009. LAC / 2009 / 26988. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009109070/170.

(090131193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

### **K.B. Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4756 Pétange, 8, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 147.707.

#### STATUTS

L'an deux mil neuf.

Le cinq août.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. Izzet KARABULUT, employé privé, demeurant à F-57270 Uckange (France), 1B, Lotissement de la Voie Romaine.
2. Rahmi BOLER, ouvrier, demeurant à F-57270 Uckange (France), 17, avenue des Tilleuls.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de K.B. SARL.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Pétange.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation de restaurants / snacks avec débit de boissons non alcooliques, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500,-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ (125,-) EUROS chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs du pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Izzet KARABULUT, cinquante parts . . . . .	50
2) Rahmi BOLER, cinquante parts . . . . .	50
Total: Cent parts sociales . . . . .	<u>100</u>

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

84018

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent trente et un (731,-) euros.

*Assemblée générale extraordinaire.*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4756 Pétange, 8, place du Marché.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1. Izzet KARABULUT, employé privé, demeurant à F-57270 Uckange (France), 1B, Lotissement de la Voie Romaine, gérant technique.

2. Rahmi BOLER, ouvrier, demeurant à F-57270 Uckange (France),  
17, avenue des Tilleuls, gérant administratif.

La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

*Déclaration*

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: KARABULUT, BOLER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 13 août 2009. REM 2009 / 1044. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signe): MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 19 août 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009109610/67.

(090131557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

**Breeders Trust, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.829.

*Auszug aus der Beschlussfassung der Ordentlichen Generalversammlung ausnahmsweise vertagt auf den 9. Februar 2009*

1. Das Mandat von Herrn Dirk Otten, geschäftsansässig in 71-73, Kaufmannstrasse, D-53115 Bonn wird verlängert bis zum 9. Februar 2009, jedoch wird die anschliessende Nicht-Fortführung seines Mandats ebenfalls angenommen.

2. Herr Johan Vanhalle, geschäftsansässig In Otto Veniusstraat 29, - 2000 Antwerpen, wird als neues Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft ernannt. Sein Mandat wird anlässlich der Ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahre 2012 stattfinden wird, auslaufen.

3. Die Verlängerung der Mandate der Aufsichtsratsmitglieder, Herr Holger Laue, Herr Gerard Backx, Herr Jan Van Hoogen und Herr Jörg Rénatus bis zum Tage der heutigen Außerordentlichen Generalversammlung wird ratifiziert.

4. Der Antrag des Herrn Holger Laue, geschäftsansässig in 2, Pickhuben, D - 20457 Hamburg die Nicht-Fortführung seines Mandats anzunehmen, wird angenommen.

5. Herr Torsten Spill; geschäftsansässig in 2, Pickhuben, D-20457 Hamburg, ist als neues Aufsichtsratsmitglied der Gesellschaft ernannt. Sein Mandat wird anlässlich der Ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahre 2012 stattfinden wird, auslaufen.

6. Die Mandate der folgenden Aufsichtsratsmitglieder werden um drei Jahre verlängert und werden anlässlich der Ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahre 2012 stattfinden wird, auslaufen:

- Herr Gerard Backx, geschäftsansässig 5, Edisonweg, NL-8501 XG Joure
- Herr Jan Van Hoogen, geschäftsansässig 15 Duit, NL-8300 Emmerloord
- Herr Jörg Rénatus, geschäftsansässig 1, Wulf-Werum-Strasse, D-21337 Lüneburg

7. Das Mandat des Rechnungskommissars, Fin-Contrôle SA, geschäftsansässig 12, rue Guillaume Kroll, Batiment F, L-1882 Luxemburg, wird um drei Jahre verlängert und wird anlässlich der Ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahre 2012 stattfinden wird, auslaufen.

Luxemburg, den 9. Februar 2009.

Für beglaubigten Auszug

BREEDERS TRUST

J. VANHALLE

Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2009109008/33.

(090130665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

**Aragon Invest A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.435.

Im Jahre zweitausendneun, am dritten Juni.

Vor Notar Paul BETTINGEN, mit Amtssitze zu Niederanven.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft ARAGON INVEST A.G., mit Sitz in L-2540 Luxemburg, 15, rue Edward Steichen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 143.435, gegründet durch Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 25. November 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 29 vom 7. Januar 2009.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Manfred HELBACH, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in Trier.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Sophie MATHOT, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift in Senningerberg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Manfred HELBACH, vorgeannt.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Etwaige Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

*Tagesordnung*

1.- Abänderung des Gesellschaftszweckes durch Streichung der Tätigkeit des Erwerbs, der Verwaltung, der Verwertung und der Veräusserung von Immobilien.

2.- Abänderung von Artikel 4 der Statuten.

3.- Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

4.- Änderung der Mitglieder des Verwaltungsrates.

5.- Verschiedenes.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss:*

Die Versammlung beschliesst den Gesellschaftszweck abzuändern durch Streichung der Tätigkeit des Erwerbs, der Verwaltung, der Verwertung und der Veräusserung von Immobilien.

*Zweiter Beschluss*

In Folge vorangehenden Beschlusses beschliesst die Versammlung, Artikel 4 der Satzung abzuändern wie folgt:

" **Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Erbringung von Dienstleistungen im Bereich des Finanzsektors unter Ausschluss aller Aktivitäten die unter das Gesetz vom 13. Juli 2007 über die Regelung der Finanzmärkte fallen.

Gegenstand der Gesellschaft sind ebenfalls alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unterneh-

men, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst wie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte durchführen, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können.

Die Gesellschaft kann jede andere Tätigkeit welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in Verbindung steht oder welche diesen fordern kann im In- und Ausland, ausüben."

#### Dritter Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-2540 Luxemburg, 15, rue Edward Steichen, nach L-2449 Luxemburg, 26, boulevard Royal, zu verlegen.

#### Vierter Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Abberufung von Herr Johann Zent als Mitglied des Verwaltungsrates und erteilt ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

Die Versammlung ernennt Herr Artur Reschke, geboren am 12. August 1961 in Gorni-Gigant (UDSSR), wohnhaft in D-54298 Igel (Deutschland), Schauinsland 37, für eine unbestimmte Dauer, zum neuen Mitglied des Verwaltungsrates.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Mandred Heibach, Sophie Mathot, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 05 juin 2009. LAC/2009/21538. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 25. Juli 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009109076/75.

(090131392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

### **Compulink International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 250.000,00.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 147.722.

#### STATUTES

In the year two thousand nine, on the thirteenth of August.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Compulink Management Center, INC., incorporated under the laws of the Sate of California, United States of America, having its registered office at 3545 Long Beach Boulevard, Long Beach, CA 90807, registered with the Corporation Register in California under number C0781043, here represented by Miss Lam NG, private employee, on behalf of a proxy given in Long Beach, California (USA) on 29 July, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party has decided to form a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

**Art. 1.** There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of "Compulink International (Luxembourg) S.A." doing business under the name of "Laserfiche".

The registered office is established in Luxembourg City.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered

office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

It may participate in the creation, development, management, control and sale of any company or enterprise, notably it may further acquire, administrate and sell a portfolio of patents, licenses, trademarks, designs, know how and/or intellectual or industrial property rights of any nature whatsoever as the Company shall deem fit, and generally hold, manage, develop, sell or dispose of the same whole or the part, for such consideration as the Company may think fit.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at USD 250,000 (two hundred fifty thousand United States Dollars) divided into 2,500 (two thousand five hundred) shares with a par-value of 100.- USD (one hundred United States Dollars) each

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to USD 25,000,000 (twenty-five million United States Dollars) by the creation and issue of new additional shares of a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each.

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such, bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

**Art. 4.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 5.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

**Art. 6.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 7.** The corporation's financial year shall begin on 1<sup>st</sup> January and shall end on 31<sup>st</sup> December.

**Art. 8.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Thursday of June at 9.30 a.m..

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

**Art. 9.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 10.** The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

**Art. 11.** The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitional dispositions*

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on December 31<sup>st</sup>, 2009.
2. The first annual general meeting shall be held in 2010.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

Compulink Management Center Inc. ....	<u>2,500 shares</u>
Total: .....	<u>2,500 shares</u>

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of USD 250,000.- (two hundred and fifty United States Dollars) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

### *Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about one thousand seven hundred euro (EUR 1,700).

### *Extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named person, representing the entire subscribed capital has proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, he has passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is set at 1 (one) and that of the auditors at 1 (one).
2. The following person is appointed director:

Madame Lam NG, private employee, born on September 7<sup>th</sup>, 1963 in Macao (China), residing at 23, rue des Roses, L-5775 Weiler La Tour.

3. Has been appointed auditor:

Luxfiducia S.à r.l. having its registered office in L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B71.529.

4. The mandates of the director and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2015.
5. The registered office will be fixed in L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille neuf, le treize août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Compulink Management Center, INC., constituée selon les lois de l'Etat de la Californie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 3545 Long Beach Boulevard, Long Beach, CA 90807, inscrite au Registre de l'Etat de la Californie sous le numéro C0781043, ici représentée par Madame Lam NG, employée privée, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Long Beach, Etat de la Californie (USA) le 29 juillet 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "Compulink International (Luxembourg) S.A.", faisant le commerce sous la dénomination "Laserfiche".

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, au contrôle et à la vente de n'importe quelle société ou entreprise. Elle peut de plus acquérir, administrer et vendre un portefeuille de brevets, licences, marques déposées, modèles, savoir-faire et/ou autres droits de propriété industrielle ou intellectuelle de n'importe quelle nature ou origine, que la Société jugera approprié et plus généralement le détenir, le gérer, le développer, le vendre ou en disposer, en tout ou en partie aux conditions que la société jugera appropriées.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 250.000,-) divisé en deux mille cinq cents (2.500) actions de cent dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à vingt-cinq millions dollars des Etats-Unis (USD 25.000.000) par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième jeudi du mois de juin à 9.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les actions comme suit:

Compulink Management Center Inc. . . . .	2 500 actions
Total: . . . . .	2 500 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de deux cent cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 1 (un) et celui des commissaires à 1 (un).
2. Est appelée à la fonction d'administrateur:

Madame Lam Ng, employée privée, née le 7 septembre 1963 à Macao, demeurant à L-5775 Weiler La Tour, 23, rue des Roses.

- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Luxfiducia S.à r.l, établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B71.529.

4) Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

5) Le siège social est fixé au L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Ng et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 août 2009. Relation: LAC/2009/33583. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009109571/312.

(090131941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

### Harvest Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 147.706.

#### STATUTS

L'an deux mille neuf, le sept août.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

#### A COMPARU:

Goku Corp., une société de droit des Seychelles, ayant son siège social au Global Gateway 1079, Rue de la Perle Providence, Mahé, Seychelles, enregistrée au Registrar of International Business Companies of Seychelles sous le numéro 054256,

ici représentée par Julien Leclère, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 août 2009.

Ladite procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

**1. Forme et Dénomination.** Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois, sous la dénomination de "Harvest Advisory S.A." (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

#### 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

2.2. Il peut être créé par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise malgré le transfert provisoire de son siège social.

#### 3. Durée.

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. Elle peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de l'actionnaire de la Société prise de la manière requise pour la modification des Statuts.

3.3. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

#### **4. Objet social.**

4.1. La Société a pour objet le conseil économique consistant dans la prestation, à titre professionnel, de services et de conseils en matière micro et macro-économique ainsi qu'en gestion d'entreprise, privée ou publique, et toutes prestations de services annexes ou complémentaires, se rattachant directement, de toute nature et de tout type, à la profession de conseiller économique.

4.2. La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance. D'une façon générale, la Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les objets prédécrits, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de ses objets. La Société pourra prêter, emprunter avec ou sans garantie et émettre des obligations ou autres instruments financiers qui pourront être convertibles.

4.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

4.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

#### **5. Capital social.**

5.1. Le capital social est fixé cinquante mille euros (EUR 50.000) représenté par cinq cents (500) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital autorisé est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000). Le capital autorisé peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptés dans la forme requise pour la modification des statuts.

5.3. Le Conseil d'Administration est autorisé pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication de l'assemblée générale extraordinaire dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations d'augmenter de temps en temps le capital social dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations en capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission et seront soumises à telles conditions que le conseil d'administration aura pu déterminer de temps en temps. Le conseil d'administration est plus particulièrement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieures un droit de souscription préférentiel pour les actions à émettre.

#### **6. Actions.**

6.1. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

6.2. Pour les actions nominatives, un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société et pourra être examiné par chaque actionnaire. Le registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou domicile élu, le nombre d'actions détenu par lui, les paiements effectués pour chaque action et tous transferts d'actions et les dates respectives de ces transferts. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription au registre des actionnaires de la Société.

6.3. La Société peut acquérir et détenir ses propres actions conformément aux conditions et limites prévues par la loi.

**7. Cession des actions.** La cession d'actions s'effectue par une déclaration écrite de cession inscrite au registre des actionnaires et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne les représentant au moyen de procurations valables. La Société peut accepter comme preuve de la cession tout document qu'elle jugera approprié.

#### **8. Assemblées des actionnaires.**

8.1. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou prises par écrit.

8.2. En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.3. L'assemblée générale annuelle de l'actionnaire de la Société se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société à Luxembourg à l'adresse de son siège social ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social spécifié dans la convocation de l'assemblée, le deuxième lundi de juin de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

8.4. L'assemblée générale annuelle de l'actionnaire de la Société peut se réunir à l'étranger si l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société, estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

8.5. Les autres assemblées de l'actionnaire de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

### **9. Convocation - Quorum - Procurations - Avis de convocation.**

9.1. Les conditions posées par la loi en matière de délai de convocation et de quorum régiront les convocations et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. A moins que la Loi ou les Statuts n'en disposent autrement, les résolutions des assemblées des actionnaires de la Société dûment convoquée seront valablement prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées et participant au vote.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour la modification des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les propositions de modification des Statuts.

9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée est convoquée, de la manière prévue par les Statuts, par des avis publiés deux fois dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée. L'avis de convocation reprend l'ordre du jour et indique la date et l'issue de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer quelque soit le capital représenté. Au cours de chaque assemblée, les résolutions ne peuvent être prises que par une majorité représentant les deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

9.6. La nationalité de la Société peut être modifiée et l'engagement de ses actionnaires augmenté uniquement avec l'accord unanime des actionnaires et obligataires de la Société.

9.7. Tout actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, que ce soit par remise d'une procuration originale ou par télécopie ou câble.

9.8. Tout actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

9.9. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée de actionnaires de la Société et considèrent avoir été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans avis de convocation.

### **10. Administration.**

10.1. La Société est administrée par un administrateur unique quand la Société n'a qu'un seul actionnaire et par un conseil d'administration composé (i) d'au moins trois membres, et (ii) des administrateurs de classe A ou administrateurs de classe B. L'administrateur unique ou les membres du conseil d'administration n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Tous les administrateurs seront nommés pour un mandat de six ans maximum et seront rééligibles.

Chaque fois qu'une personne morale est nommée aux fonctions d'administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale est tenue de nommer un représentant permanent en vue d'exercer son mandat d'administrateur en son nom et pour son propre compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. La Personne Morale ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

10.2. L'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires nomme l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, les membres du conseil d'administration. L'actionnaire détermine également leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs mandats. Un administrateur peut être révoqué à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de l'actionnaire de la Société.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite au décès, à la démission ou autrement de celui-ci, les administrateurs restants peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

## **11. Réunions du conseil d'administration.**

11.1. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société nomme parmi ses membres un président et peut nommer un secrétaire, administrateur ou non, responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales de l'actionnaire de la Société.

11.2. Le conseil d'administration est convoqué par le président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans la lettre de convocation, qui sera, en principe, à Luxembourg.

11.3. La lettre de convocation pour toute réunion du conseil d'administration de la Société est donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances est spécifiée brièvement dans la lettre de convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

11.4. Une lettre de convocation n'est pas requise si tous les membres du conseil d'administration de la Société sont présents ou représentés au cours de la réunion et s'ils déclarent avoir été valablement informés et avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Avec l'accord unanime des administrateurs, il peut être renoncé à la procédure de convocation par écrit soit en original, soit par télécopie ou câble. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit approuvés dans une résolution du conseil d'administration précédemment adoptée.

11.5. Tout administrateur ne pouvant assister à une réunion du conseil d'administration peut mandater un autre administrateur par écrit soit en original, soit par télécopie ou câble.

11.6. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

11.7. Le conseil d'administration de la Société ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins la moitié des administrateurs de la Société sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité des votes, le président aura la voix prépondérante.

11.8. Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, téléfax ou télex.

## **12. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.**

12.1. Les procès-verbaux de chaque réunion du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société présidant la réunion ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le secrétaire (le cas échéant) ou par un administrateur de la Société.

## **13. Décisions de l'administrateur unique.** Les décisions de l'administrateur unique sont prises par écrit.

**14. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.** L'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges afin d'accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

**15. Délégation de pouvoirs.** L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société. Le conseil d'administration peut ainsi déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

## **16. Représentation.**

16.1. La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, dans tous les actes par la signature individuelle de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par (i) la signature individuelle de tout administrateur de classe A, ou (ii) la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B ou (iii) la signature individuelle, ou conjointe le cas échéant, de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 15 des Statuts.

16.2. Dans le cadre de la gestion journalière, la Société est valablement engagée envers les tiers par la signature individuelle d'un administrateur-délégué de la Société.

## **17. Conflit d'intérêts.**

17.1. Aucun contrat ou aucune transaction entre la Société et une autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société y a un intérêt ou est un administrateur ou un employé de telle autre société ou entreprise.

17.2. Tout administrateur de la Société remplissant les fonctions d'administrateur ou étant employé dans une société ou entreprise avec laquelle la Société doit conclure un contrat ou entrer en relation d'affaires, sera pris en compte, prendra part au vote et agira par rapport à toutes questions relatives à tel contrat ou telle transaction, indépendamment de son appartenance à telle autre société ou entreprise.

17.3. Au cas où un administrateur de la Société a un intérêt personnel dans, ou contraire à toute transaction de la Société, celui-ci en informera le conseil d'administration de la Société et ne sera pas pris en compte ni ne votera eu égard à cette transaction. La prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires ratifiera ladite transaction

17.4. Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, l'article 17.3. n'est pas applicable et il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

17.5. L'article 17.3. and 17.4. ne sont pas applicables lorsque des décisions du conseil d'administration ou de l'administrateur concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

### 18. Commissaire.

18.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. Les Commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire pour un terme n'excédant pas six ans et seront rééligibles.

18.2. Les commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) commissaire(s) en fonction peuvent être révoqués à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

**19. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

### 20. Affectation des bénéfices.

20.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 5 des Statuts.

20.2. Après le prélèvement affecté à la réserve légale, l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société décidera souverainement de l'affectation du solde restant du bénéfice net qui sera disponible afin d'être distribué. L'assemblée peut notamment, de manière discrétionnaire, décider de procéder à la distribution de dividendes.

20.3. Les dividendes sont payés en euros ou dans toute autre devise déterminée par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société et sont payés aux lieux et dates déterminés par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration.

L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

**21. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être en tout temps dissoute par une décision de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personne physique ou morale) nommé(s) par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui aura décidé de dissoudre la Société, et qui déterminera, le cas échéant, les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

#### *Souscription et Paiement*

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

Goku Corp. sus-mentionnée . . . . . 500 actions

Total: . . . . . 500 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille soixante euros (1.060,- €).

*Résolutions de l'actionnaire unique*

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a de suite pris les résolutions suivantes:

(i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à 3;

(ii) le nombre des commissaires est fixé à 1;

(iii) sont nommés administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires:

- Claude Chambre, conseiller en investissement, né le 20 septembre 1970 à Metz (France), de nationalité française, résidant professionnellement au 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- François Haquenne, gestionnaire de fortune, né le 1<sup>er</sup> septembre 1971 à Mons (Belgique), de nationalité belge, résidant au 31, rue du Centre, B-6700 Arlon;

- Robert Faymonville, employé privé, né le 22 février 1968 à Malmedy (Belgique), de nationalité belge, résidant au 23, Voie croisée, B-4960 Malmedy;

(iv) le Conseil d'administration sera composé comme suit:

- *Administrateur de classe A:*

\* Claude Chambre, préqualifié;

- *Administrateurs de classe B:*

\* François Haquenne, préqualifié;

\* Robert Faymonville, préqualifié;

(v) est nommée commissaire de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires:

- Babette Chambre, employée privée, de nationalité allemande, résidant au 26, Am Wenkel, L-8086 Bertrange;

(vi) le siège social de la société est fixé au 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: LECLERE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 13 août 2009. REM 2009 / 1048. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 19 août 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009109607/286.

(090131546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

**Ofi MultiSelect, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 99.004.

In the year two thousand and nine, on the sixth of July.

Before us Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of OFI MULTISELECT, a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 99 004, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 12 February 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 282 of 10 March 2004 (the "Company"). The articles of incorporation have been amended for the last time on 26 May 2006 by a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, and were published in the Mémorial, number 1759 of 20 September 2006.

The meeting was opened at 11:55 a.m. with Ms. Michèle Kemp, lawyer, residing professionally in Luxembourg, in the Chair,

who appointed as secretary, Mrs. Marie-Laure Martinet, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Ms. Nathalie Berck, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

After the constitution of the board of the meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The present meeting has been called pursuant to a second convening notice, the extraordinary general meeting held before the undersigned notary on 15 June 2009 having not reached the quorum required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law on commercial companies, as amended, and thus could not validly deliberate on the items of its agenda.

II. The names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and the members of the board of the meeting. The proxies given shall be initialled "ne varietur" by the members of the board of the meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

III. That no quorum is required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law on commercial companies, as amended, in respect of the items of the agenda and the resolution on each item of the agenda has to be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes validly cast at the meeting.

IV. Convening notices have been sent by registered mail to each registered shareholder on 19 June 2009.

V. The agenda of the present meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Amendment of the second paragraph of article 13 "Directors" of the Articles, which will read as follows:

"Directors shall be elected by the majority of the votes validly cast."

2. Amendment of the fourth paragraph of article 14 "Board Meetings" of the Articles, which will read as follows:

"Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting."

3. Amendment of the fourth paragraph of article 22 "General Meetings of Shareholders of the Company" of the Articles, which will read as follows:

"The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law in Luxembourg-City at a place specified in the notice of meeting at 17.00 p.m. (Luxembourg time) on the twenty-sixth of the month of May."

4. Amendment of the third paragraph of article 22 "General Meetings of Shareholders of the Company" of the Articles, which will read as follows:

"It may also be called upon the request of shareholders holding at least one tenth of the share capital."

5. Amendment of the last paragraph of article 22 "General Meetings of Shareholders of the Company" of the Articles, which will read as follows:

"Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority of the votes validly cast."

6. Addition of a new paragraph after paragraph fourteen of article 22 "General Meetings of Shareholders of the Company" of the Articles, which will read as follows:

"Voting forms which show neither a vote in favor, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void."

7. Amendment of the fifth paragraph of article 23 "General Meetings of Shareholders of a Class or of Classes of Shares" of the Articles, which will read as follows:

"Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of shareholders of a Sub-Fund or of a class of shares are passed by a simple majority of the votes validly cast."

8. Amendment of the second sentence of the second paragraph of article 24 "Termination and Amalgamation of Sub-Funds or Classes of Shares" of the Articles, which will read as follows:

"There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of the votes validly cast."

9. Amendment of the sixth paragraph of article 24 "Termination and Amalgamation of Sub-Funds or Classes of Shares" of the Articles, which will read as follows:

"Notwithstanding the powers conferred to the board of directors by the preceding paragraph, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another Sub-Fund within the Company may be decided upon by a general meeting of the shareholders of the class or classes of shares issued in the Sub-Fund concerned for which there shall be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of the votes validly cast."

10. Amendment of the seventh paragraph of article 24 "Termination and Amalgamation of Sub-Funds or Classes of Shares" of the Articles, which will read as follows:

"Furthermore, in other circumstances than those described in the first paragraph of this Article, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another undertaking for collective investment referred to in the fifth paragraph of this Article or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment shall require a resolution of the shareholders of the class or classes of shares issued in the Sub-Fund concerned taken with a 50% quorum requirement of the shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the votes validly cast, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type ("fonds commun de placement") or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions shall be binding only on such shareholders who have voted in favor of such an amalgamation."

11. Miscellaneous.

VI. As it appears from the attendance list, out of 3951684,99 shares outstanding, 3,610 shares are present or duly represented at the present extraordinary general meeting.

VII. Consequently, the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the items of the agenda.

After deliberation, the general meeting took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to amend the second paragraph of article 13 "Directors" of the Articles, which will read as follows:  
"Directors shall be elected by the majority of the votes validly cast."

*Second resolution*

The meeting decides to amend the fourth paragraph of article 14 "Board Meetings" of the Articles, which will read as follows:

"Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting."

*Third resolution*

The meeting decides to amend the fourth paragraph of article 22 "General Meetings of Shareholders of the Company" of the Articles, which will read as follows:

"The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law in Luxembourg-City at a place specified in the notice of meeting at 17.00 p.m. (Luxembourg time) on the twenty-sixth of the month of May."

*Fourth resolution*

The meeting decides to amend the third paragraph of article 22 "General Meetings of Shareholders of the Company" of the Articles, which will read as follows:

"It may also be called upon the request of shareholders holding at least one tenth of the share capital."

*Fifth resolution*

The meeting decides to amend the last paragraph of article 22 "General Meetings of Shareholders of the Company" of the Articles, which will read as follows:

"Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority of the votes validly cast."

*Sixth resolution*

The meeting decides to add a new paragraph after paragraph fourteen of article 22 "General Meetings of Shareholders of the Company" of the Articles, which will read as follows:

"Voting forms which show neither a vote in favor, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void."

*Seventh resolution*

The meeting decides to amend the fifth paragraph of article 23 "General Meetings of Shareholders of a Class or of Classes of Shares" of the Articles, which will read as follows:

"Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of shareholders of a Sub-Fund or of a class of shares are passed by a simple majority of the votes validly cast."

*Eighth resolution*

The meeting decides to amend the second sentence of the second paragraph of article 24 "Termination and Amalgamation of Sub-Funds or Classes of Shares" of the Articles, which will read as follows:

"There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of the votes validly cast."

*Ninth resolution*

The meeting decides to amend the sixth paragraph of article 24 "Termination and Amalgamation of Sub-Funds or Classes of Shares" of the Articles, which will read as follows:

"Notwithstanding the powers conferred to the board of directors by the preceding paragraph, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another Sub-Fund within the Company may be decided upon by a general meeting of the shareholders of the class or classes of shares issued in the Sub-Fund concerned for which there shall be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of the votes validly cast."

*Tenth resolution*

The meeting decides to amend the seventh paragraph of article 24 "Termination and Amalgamation of Sub-Funds or Classes of Shares" of the Articles, which will read as follows:

"Furthermore, in other circumstances than those describes in the first paragraph of this Article, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another undertaking for collective investment referred to in the fifth paragraph of this Article or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment shall require a resolution of the shareholders of the class or classes of shares issued in the Sub-Fund concerned taken with a 50% quorum requirement of the shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the votes validly cast, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type ("fonds commun de placement") or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions shall be binding only on such shareholders who have voted in favor of such an amalgamation."

The resolutions have been taken at the unanimity of the votes validly cast.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

**Follows the French translation**

L'an deux mille neuf, le six juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de OFI MULTISELECT, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99 004, constituée suivant acte reçu de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Senningerberg, en date du 12 février 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), en date du 10 mars 2004, numéro 282. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 26 mai 2006 par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, et ont été publiés au Mémorial numéro 1759 du 20 septembre 2006.

L'assemblée est ouverte à 11h 55 sous la présidence de Mademoiselle Michèle Kemp, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Madame Marie-Laure Martinet, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Nathalie Berck, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Que la présente assemblée se réunit sur deuxième convocation, l'assemblée générale extraordinaire tenue en présence du notaire soussigné le 15 juin 2009 n'ayant pas pu statuer valablement sur les points portés à son ordre du jour, le quorum imposé par l'article 67-1 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, n'ayant pas été atteint.

II. Que les noms des actionnaires présents ou représentés, des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau. Resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Qu'aucun quorum n'est requis par l'article 67-1 (2) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales telle que modifiée et que la résolution sur chaque point porté à l'ordre du jour doit être prise par le vote affirmatif d'au moins deux-tiers des voix valablement exprimées à l'assemblée.

IV. Des convocations ont été envoyées par lettre recommandée à chaque actionnaire nominatif en date du 19 juin 2009.

V. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Modification du deuxième paragraphe de l'article 13 "Administrateurs" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Les administrateurs seront élus à la majorité des voix valablement exprimées."

2. Modification du quatrième paragraphe de l'article 14 "Réunion du Conseil d'Administration" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion."

3. Modification du quatrième paragraphe de l'article 22 "Assemblées Générales des Actionnaires de la Société" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Conformément à la loi luxembourgeoise, l'assemblée générale annuelle aura lieu le 26 mai à 17 heures (heure de Luxembourg) à Luxembourg à l'adresse indiquée dans la convocation."

4. Modification du troisième paragraphe de l'article 22 "Assemblées Générales des Actionnaires de la Société" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Elle peut également être convoquée sur demande d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital social."

5. Modification du dernier paragraphe de l'article 22 "Assemblées Générales des Actionnaires de la Société" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix valablement exprimées."

6. Ajout d'un nouveau paragraphe à la suite du quatorzième paragraphe de l'article 22 "Assemblées Générales des Actionnaires de la Société" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Les formulaires de procuration qui n'expriment ni un vote en faveur, ni un vote contre une résolution proposée, ni une abstention, sont nuls."

7. Modification du cinquième paragraphe de l'article 23 "Assemblées Générales des Actionnaires d'une ou plusieurs catégories d'Actions" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment ou d'une classe d'actions sont prises à la majorité simple des voix valablement exprimées."

8. Modification de la seconde phrase du deuxième paragraphe de l'article 24 "Fermeture et Fusion de Compartiments ou de catégories d'Actions" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales des actionnaires et les résolutions pourront être prises à la majorité simple des voix valablement exprimées."

9. Modification du sixième paragraphe de l'article 24 "Fermeture et Fusion de Compartiments ou de catégories d'Actions" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Nonobstant les pouvoirs conférés au conseil d'administration par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de la ou des catégorie(s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment pourra décider d'apporter les avoirs et engagements attribuables au Compartiment concerné à un autre Compartiment au sein de la Société. Aucun quorum ne sera requis lors d'une telle assemblée générale et les résolutions sur cette fusion pourront être prises à la majorité simple des voix valablement exprimées."

10. Modification du septième paragraphe de l'article 24 "Fermeture et Fusion de Compartiments ou de catégories d'Actions" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"De plus, dans d'autres circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent Article, l'apport des avoirs et engagements attribuables à un Compartiment à un autre organisme de placement collectif visé au cinquième paragraphe du présent Article ou à un autre compartiment au sein de cet autre organisme de placement collectif devra être approuvé par une décision des actionnaires de la ou des catégorie(s) d'actions émise(s) au titre du Compartiment concerné prise à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées à ladite assemblée, qui devra réunir au moins 50% des actions émises. Au cas où cette fusion aurait lieu avec un organisme de placement collectif de droit luxembourgeois de type contractuel (fonds commun de placement) ou avec un organisme de placement collectif de droit étranger, les résolutions prises par l'assemblée ne lieront que les actionnaires qui ont voté en faveur de la fusion."

11. Divers.

VI. Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 3951684,99 actions, actuellement en circulation, 3.610 actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

VII. Qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération l'assemblée prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 13 "Administrateurs" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Les administrateurs seront élus à la majorité des voix valablement exprimées."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le quatrième paragraphe de l'article 14 "Réunion du Conseil d'Administration" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion."

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier le quatrième paragraphe de l'article 22 "Assemblées Générales des Actionnaires de la Société" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Conformément à la loi luxembourgeoise, l'assemblée générale annuelle aura lieu le 26 mai à 17 heures (heure de Luxembourg) à Luxembourg à l'adresse indiquée dans la convocation."

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 22 "Assemblées Générales des Actionnaires de la Société" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Elle peut être également convoquée sur demande d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital social."

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 22 "Assemblées Générales des Actionnaires de la Société" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix valablement exprimées."

*Sixième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter, à la suite du quatorzième paragraphe de l'article 22 "Assemblées Générales des Actionnaires de la Société" des Statuts, un nouveau paragraphe, lequel aura la teneur suivante:

"Les formulaires de procuration qui n'expriment ni un vote en faveur, ni un vote contre une résolution proposée, ni une abstention, sont nuls."

*Septième résolution*

L'assemblée décide de modifier le cinquième paragraphe de l'article 23 "Assemblées Générales des Actionnaires d'une ou plusieurs catégories d'Actions" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment ou d'une classe d'actions sont prises à la majorité simple des voix valablement exprimées."

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de modifier la seconde phrase du deuxième paragraphe de l'article 24 "Fermeture et Fusion de Compartiments ou de catégories d'Actions" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales des actionnaires et les résolutions pourront être prises à la majorité simple des voix valablement exprimées."

*Neuvième résolution*

L'assemblée décide de modifier le sixième paragraphe de l'article 24 "Fermeture et Fusion de Compartiments ou de catégories d'Actions" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Nonobstant les pouvoirs conférés au conseil d'administration par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de la ou des catégorie(s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment pourra décider d'apporter les avoirs et engagements attribuables au Compartiment concerné à un autre Compartiment au sein de la Société. Aucun quorum ne sera requis lors d'une telle assemblée générale et les résolutions sur cette fusion pourront être prises à la majorité simple des voix valablement exprimées."

*Dixième résolution*

L'assemblée décide de modifier le septième paragraphe de l'article 24 "Fermeture et Fusion de Compartiments ou de catégories d'Actions" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"De plus, dans d'autres circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent Article, l'apport des avoirs et engagements attribuables à un Compartiment à un autre organisme de placement collectif visé au cinquième paragraphe du présent Article ou à un autre compartiment au sein de cet autre organisme de placement collectif devra être approuvé par une décision des actionnaires de la ou des catégorie(s) d'actions émise(s) au titre du Compartiment concerné prise

à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées à ladite assemblée, qui devra réunir au moins 50% des actions émises. Au cas où cette fusion aurait lieu avec un organisme de placement collectif de droit luxembourgeois de type contractuel (fonds commun de placement) ou avec un organisme de placement collectif de droit étranger, les résolutions prises par l'assemblée ne lieront que les actionnaires qui ont voté en faveur de la fusion."

Les résolutions qui précèdent ont été prises à l'unanimité des voix valablement exprimées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, ces mêmes personnes ont signé avec nous, notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant souhaité signer.

Signé: Michele Kemp, Marie-Laure Martinet, Nathalie Berck, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 08 juillet 2009. LAC / 2009 / 26985. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009109080/311.

(090131287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

### Mitrix SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4430 Belvaux, 19, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg E 4.137.

### STATUTS

L'an deux mille neuf, le treize août.

Par devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- Michel DE TEMMERMANN, employé privé, né à Wittlich (Allemagne), le 30 septembre 1955, et son épouse

2.- Béatrice FERRO, employée privée, née à Niederkorn, le 19 juin 1961,

demeurant ensemble à L-4430 Belvaux, 19, rue Grande-Duchesse Charlotte;

Ils constituent une société civile immobilière dont les statuts auront la teneur suivante:

#### Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Objet - Durée - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>** . Par les présentes, il est formé une société civile immobilière sous la dénomination: MITRIX SCI.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles en-dehors de toute opération commerciale.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège de la société est établi à Belvaux.

#### Titre II. Capital - Apports - Parts

**Art. 5.** Le capital est fixé à deux mille cinq cents (2.500,-) euros, divisé en cent (100) parts de vingt-cinq (25.-) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par les comparants:

1.- Michel DE TEMMERMANN, employé privé, né à Wittlich (Allemagne), le 30 septembre 1955, demeurant à L-4430 Belvaux, 19, rue Grande-Duchesse Charlotte, cinquante parts . . . . .	50
2.- Béatrice FERRO, employée privée, née à Niederkorn, le 19 juin 1961, demeurant à L-4430 Belvaux, 19, rue Grande-Duchesse Charlotte, cinquante parts . . . . .	50
Total: Cent parts . . . . .	100

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession projetée de parts à un non-associé, les associés bénéficient d'un droit de préemption qui fonctionnera comme suit: L'associé désireux de céder tout ou partie de ses parts, communiquera les nom, prénom, profession et adresse du cessionnaire potentiel non-associé ainsi que le prix convenu avec lui, par lettre recommandée à la poste avec

accusé de réception, à la gérance. Celle-ci continuera cette information aux associés endéans un (1) mois, également par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception.

Les parts peuvent être reprises par ceux-ci dans le mois de leur information en proportion de leur participation dans la société. Chaque associé peut céder son droit de reprise à un autre associé.

S'ils laissent passer le dit délai, sans exercer leur droit de préemption, la cession des parts au non-associé est permise.

Toute cession faite en infraction à ce droit de préemption est nulle.

**Art. 7.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts que chacun détient.

À l'égard des tiers, ils sont tenus conformément aux dispositions des articles 1862 et 1863 du Code Civil.

### **Titre III. Administration**

**Art. 8.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

### **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 10.** La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé et du (des) gérant (s).

**Art. 11.** En cas de dissolution, la liquidation, sera faite par les associés à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de trois cent quatre-vingts (380,-) euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et, à l'unanimité et par votes séparés, ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

2) Sont nommés gérants:

1.- Michel DE TEMMERMANN, employé privé, né à Wittlich (Allemagne), le 30 septembre 1955, demeurant à L-4430 Belvaux, 19, rue Grande-Duchesse Charlotte;

2.- Béatrice FERRO, employée privée, née à Niederkorn, le 19 juin 1961, demeurant à L-4430 Belvaux, 19, rue Grande-Duchesse Charlotte.

3) La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

4) La durée de leurs fonctions est illimitée.

5) Le siège social est fixé à L-4430 Belvaux, 19, rue Grande-Duchesse Charlotte.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: De Temmermann, Ferro et Molitor.

Enregistrée ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 14 août 2009. Relation: EAC/2009/9908. Reçu soixante quinze euros 75.-

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 18 AOUT 2009.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2009109586/74.

(090131823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

**HC Romeo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,  
(anc. SCADAgrouP 2 S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.287.

In the year two thousand and nine, on the sixth of August.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

HC Luxembourg IV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 141.309, duly represented by Mr Vincent Bouffieux and Mr Xavier Borremans, here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on 5 August 2009, (the Sole Shareholder).

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) SCADAgrouP 2 S.à r.l., (the Company), registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 140.287, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated on 14 July 2008 pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N 1939 on 7 August 2008, that has been amended since by a deed of the same notary dated 11 August 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N 2430 of 4 October 2008.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1. Decision to change the name of the Company to "HC Romeo S.à r.l."; and
2. Amendment of article 4 of the articles of association of the Company to reflect such change of name.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from SCADAgrouP 2 S.à r.l. to HC Romeo S.à r.l.

*Second resolution*

Further to the first resolution above, the Sole Shareholder resolves to amend the article 4 of the articles of association of the Company to reflect such name change so that article 4 shall henceforth be read as follows in its English version:

" **Art. 4.** The Company will have the name of "HC Romeo S.à r.l."

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mil neuf, le six août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

HC Luxembourg IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.309, dûment représentée par Monsieur Vincent Bouffieux et Monsieur Xavier Borremans, ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 5 août 2009, (l'Associé Unique).

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois SCADAgrouP 2 S.à r.l. (la Société), immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 140.287, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, à L-1653 Luxembourg, constituée le 14 juillet 2008 en vertu d'un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Asso-

ciations n°1939 du 7 août 2008, modifié pour la dernière fois par un acte du même notaire, daté du 11 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N 2430 du 4 octobre 2008.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Décision de procéder au changement de nom de la Société en HC Romeo S.à r.l.; et
  2. Décision de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour y refléter le changement de nom de la Société;
- Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le nom de la Société de SCADAgrouP 2 S.à r.l. en HC Romeo S.à r.l.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société en vue de refléter la première résolution ci-dessus, de sorte que cet article aura désormais la teneur suivante dans la version française des statuts:

" **Art. 4.** La société est dénommée "HC Romeo S.à r.l."

*Estimation des coûts*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence de la présente augmentation de capital, sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 août 2009. LAC/2009/32687. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009109071/94.

(090130670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

**Interstate Hotel Management System - Interstate Management Services, Société en nom collectif.**

**Capital social: USD 826.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 141.882.

In the year two thousand and nine, on the tenth of August.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the partners of Interstate Hotel Management System - Interstate Management Services, a société en nom collectif (general corporate partnership) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 141.882 (the "Partnership").

The Partnership has been duly incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on September 19<sup>th</sup>, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2490 of October 11<sup>th</sup>, 2008. The Articles of Association have not yet been amended since.

There appeared:

1) Interstate Hotel Management System, Inc., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United

States of America, registered with the Secretary of State of Delaware, Division of Corporations under the file number 4615209 ("IHMS"), and owning 25,740 partnership interests in the Partnership; and

2) Interstate Management Services, Inc., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, United-States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United-States of America, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under file number 4106881 ("IMS"), and owning 260 partnership interests in the Partnership,

(IHMS and IMS being referred hereinafter as the "Partners").

Both parties are here represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal on 31<sup>st</sup> July 2009.

Such powers of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Partners, through their proxy holder, request the notary to act that:

- the 26,000 (twenty-six thousand) partnership interests representing the whole partnership capital of the Partnership are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which IHMS and IMS have been duly informed.

- the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1) Increase of the partnership capital of the Partnership by an amount of USD 800,000 so as to raise it from its current amount of USD 26,000 to USD 826,000 by the issuing of 800,000 new partnership interests with a nominal value of USD 1 each;

2) Subscription, intervention and payment of the 800,000 new partnership interests with a nominal value of USD 1 each, by a contribution in kind;

3) Amendment to article 7 of the articles of association of the Partnership in order to reflect the increase of the partnership capital of the Partnership; and

4) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Partners, the following resolutions have been unanimously taken:

#### *First resolution*

It is resolved to increase the partnership capital of the Partnership by an amount of USD 800,000 (eight hundred thousand US Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 26,000 (twenty-six thousand US Dollars) to USD 826,000 (eight hundred twenty-six thousand US Dollars), by the creation and issuing of 800,000 (eight hundred thousand) partnership interests with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, the whole to be fully paid up by IHMS by way of a contribution in kind.

#### *Second resolution*

It is resolved to accept the subscription by IHMS to the increase of capital of the Partnership by way of contribution in kind consisting of a receivable of a principal amount of USD 800,000 (eight hundred thousand US Dollars) it owns against JHM Hotels, LLC, a company duly formed and validly existing under the laws of South Carolina, United States of America, having its registered office at 60 Pointe Cir, Greenville, SC 29615, United States of America ("JHM"), registered with the Secretary of State of South Carolina (the "Receivable").

#### *Intervention - Subscription - Payment*

IHMS through its proxy holder, declared to subscribe to the above mentioned increase of capital of USD 800,000 (eight hundred thousand US Dollars) by subscribing to all the 800,000 (eight hundred thousand) new partnership interests with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, the whole being fully paid up by contributing the Receivable.

#### *Evaluation*

The value of the Receivable is of USD 800,000 (eight hundred thousand US Dollars).

Such contribution has been valued by all the managers of the Partnership, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

#### *Evidence of the contribution's existence*

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

#### *Effective implementation of the contribution*

IHMS, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

(i) it is the sole legal owner of the Receivable;

- (ii) the Receivable is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iii) the Receivable is not the object of a dispute or claim;
- (iv) the Receivable is freely transferable with all the rights attached thereto; and
- (v) all formalities subsequent to the transfer of the Receivable required under the applicable law will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third party.

*Managers' intervention:*

Thereupon intervened:

IHMS and IMS acting as managers of the Partnership, each of them here represented as stated above.

They expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the Receivable, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions and the contribution having been fully carried out, the Partners resolved to amend article 7 of the articles of association of the Partnership to read as follows:

" **Art. 7. Partnership Capital.** The partnership capital is set at USD 826,000 (eight hundred twenty-six thousand US Dollars) divided into 826,000 (eight hundred twenty-six thousand) partnership interests with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, fully paid-up.

The partnership capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the general meeting of partners taken unanimously."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Partnership or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 2,000 (two thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons acting through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing persons, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mil neuf, le dix août.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société Interstate Hotel Management System - Interstate Management Services, une société en nom collectif de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.882 (la "Société").

La Société a été dûment constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2490 du 11 octobre 2008. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

Ont comparu:

1) Interstate Hotel Management System, Inc, une société de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse principale au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Delaware Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro de contrôle 4615209 ("IHMS"), possédant 25.740 parts d'intérêts dans la société; et

2) Interstate Management Services, Inc., une société de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse principale au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Delaware Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro de contrôle 4106881 ("IMS"), possédant 260 parts d'intérêts dans la société,

(IHMS et IMS étant ci-après dénommés les "Associés").

Les deux comparants sont ici représentés par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu de deux procurations délivrées sous seing privé le 31 juillet 2009.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, par l'intermédiaire de leur mandataire, prient le notaire d'acter que:

- les 26.000 (vingt-six mille) parts d'intérêt, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont IHMS et IMS ont été préalablement informés; et que
- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 800.000 USD pour le porter de son montant actuel de 26.000 USD à 826.000 USD par l'émission de 800.000 nouvelles parts d'intérêt d'une valeur nominale de 1 USD chacune;
2. Souscription, intervention et paiement des 800.000 nouvelles parts d'intérêt d'une valeur nominale de 1 USD chacune par un apport en nature;
3. Modification subséquente de l'article 7 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société; et
4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par les Associés, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

*Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 800.000 USD (huit cent mille US Dollars) pour le porter de son montant actuel de 26.000 USD (vingt-six mille US Dollars) à 826.000 USD (huit cent vingt-six mille US Dollars) par la création et l'émission de 800.000 (huit cent mille) nouvelles parts d'intérêts ayant une valeur nominale de 1 USD (un US Dollar) chacune, la totalité devant être entièrement libérée par IHMS par un apport en nature.

*Deuxième résolution*

Il est décidé d'accepter la souscription par IHMS à l'augmentation de capital de la Société par un apport en nature d'une créance d'un montant principal de USD 800.000 qu'elle possède contre JHM Hotels, LLC, une société de droit de l'Etat de Caroline du Sud, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 60 Pointe Cir, Greenville, SC 29615, Etats-Unis d'Amérique ("JHM"), immatriculée auprès du "Secretary of State of South Carolina" (la "Créance").

*Intervention - Souscription - Paiement*

IHMS, par l'intermédiaire de son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 800.000 USD (huit cent mille US Dollars) par la souscription à l'ensemble des 800.000 (huit cent mille) nouvelles parts d'intérêt d'une valeur nominale de 1 USD (un US Dollar) chacune, la totalité étant entièrement libérée par apport en nature de la Créance.

*Evaluation*

La valeur de la Créance est évaluée à 800.000 USD (huit cent mille US Dollars).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

*Libération effective de l'apport*

IHMS, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) il est seul propriétaire de la Créance;
- (ii) la Créance est libre de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iii) la Créance ne fait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (iv) la Créance est librement transférable, avec tous les droits y attachés;
- (v) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert de la Créance requises en vertu de la loi applicable seront accomplies afin que la contribution soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

*Intervention des gérants*

Ci-après sont intervenus:

IHMS et IMS, agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun d'eux étant représenté comme indiqué ci-dessus.

Chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif de la Créance, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'apport ayant été pleinement libéré, les Associés ont décidé de modifier l'article 7 des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

" **Art. 7. Capital.** Le capital social est fixé à 826.000 USD (huit cent vingt-six mille US Dollars), divisé en 826.000 (huit cent vingt-six mille) parts d'intérêts d'une valeur nominale de USD 1 (un US Dollar) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés prise à l'unanimité."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ EUR 2.000 (deux mille euros).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants agissant par l'intermédiaire de leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des personnes comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 août 2009. Relation: LAC/2009/33202. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009108853/198.

(090130903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

**Apax School Sub 3 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.678.006,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.518.

—  
EXTRAIT

M. Stephen Kempen a démissionné de ses fonctions de gérant de classe B de la Société avec effet au 28 juillet 2009 et M. Andrew William Guille, né le 22 novembre 1959 à Guernsey, directeur, demeurant à Elishama, Rue de la Fosse, St Saviour, Guernsey GY7 9SU a été nommé en son remplacement pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

*Gérants de classe A:*

- Sophie Laguesse
- Geoffrey Henry

*Gérants de classe B:*

- Andrew W. Guille
- Isabelle Probstel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2009.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2009108808/23.

(090130142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

**Saint Philippe International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 147.721.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf le sept août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Madame Luisa Barion, résidant à Rovigo (RO) Via Giotto 59, ici représentée par Madame Corinne Petit, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 28 juillet 2009;

2) Madame Martina Melloni, résidant à Ferrara (FE) Via del Bonone 15, ici représentée par Madame Corinne Petit, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 28 juillet 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SAINT PHILIPPE INTERNATIONAL S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent quarante-cinq mille euros (145.000,- EUR), divisé en mille quatre cent cinquante actions (1.450) de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Si, en application et conformément à l'article 51 de la Loi, la composition du conseil d'administration a été limitée à un membre, la Société se trouve engagée par la signature de son administrateur unique. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, la mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009

2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2010.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Madame Luisa Barion, prédésignée, mille trois cent cinq actions . . . . .	1.305
2 - Madame Martina Melloni, prédésignée, cent quarante-cinq actions . . . . .	145
Total: mille quatre cent cinquante actions . . . . .	1.450

Les actions ont été entièrement libérées par un apport en nature, de sorte que la somme de cent quarante-cinq mille euros (145.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Cet apport en nature d'un montant de cent quarante-cinq mille euros (145.000,- EUR) correspond à la valeur patrimoniale représentée par 100% de la société de droit italien "Energeco S.r.L." ayant son siège social Via de' Ronconi n. 4 Adria (Rovigo)

Cet apport en nature d'un montant total de cent quarante cinq mille euros (145.000,- EUR) a fait l'objet d'un rapport descriptif établi en date du 5 août 2009 par le réviseur d'entreprises Monsieur Gerhard Nellinger, avec adresse professionnelle à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

*"Conclusion*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, soit EUR 145.000."

Ledit rapport, signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Riccardo MORALDI, expert-comptable, né le 13 mai 1966 à Milan (Italie), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;

- Monsieur Andrea DE MARIA, employé privé, né le 1<sup>er</sup> août 1975 à Tricase (Italie), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;

- Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employée privée, né le 1<sup>er</sup> juillet 1974 à Ortona (Italie), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie.

Monsieur Riccardo Moraldi est également nommé Président du conseil d'administration.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société ATC AUDITING S.A, ayant son siège social au 13, First Floor, Oiiaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe Republic of Seychelles.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

5.- Le siège social est fixé à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle Vue.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 août 2009. Relation: LAC/2009/32690. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009109598/157.

(090131935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

**Vigroup Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 136.933.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 28 juillet 2009*

Lors de l'assemblée générale du 28 juillet 2009, il a été décidé à l'unanimité d'accepter la démission, en date du 9 mai 2009, de CLEVER INVEST S.à.r.l., ayant son siège social au 9, rue Basse L-4963 Clemency, de sa fonction d'administrateur A de la société VIGROUP FINANCE SA.

Il a également été décidé d'accepter la nomination, en date du 9 mai 2009, de la société FLEXOFFICE S.à.r.l., ayant son siège social au 9, rue Basse L-4963 Clemency, au poste d'administrateur A de la société, pour une durée indéterminée.

Fait à Clémency, le 28 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009108718/16.

(090130019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

**Gomareal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 56.979.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 16 juillet 2009*

- Le mandat de Réviseur Externe de la société LUX-AUDIT Révision Sàrl, société à responsabilité limitée, avec siège social au 257, route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Certifié sincère et conforme

GOMAREAL S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009108822/16.

(090129995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

**Brink's Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 8, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 43.970.

*Extrait de l'Assemblée Générale ordinaire du 03.07.2009*

Les décisions suivantes ont été prises par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'année 2008:

Le mandat de l'administrateur, administrateur-délégué et du président du conseil d'administration sont prorogés pour la durée d'un an et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2010.

- Monsieur WEISEN Carlo né le 09/05/1958 à Luxembourg et demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 8, rue de Bitbourg, est révoqué de son mandat de directeur général. Il est nommé administrateur et administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière.

- Monsieur ROKOSZ Ronald F., né le 08/07/1945 à Illinois U.S.A. et demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 8, rue de Bitbourg est nommé président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2009.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009108819/22.

(090130039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.